

A relever dans le Service de la police du commerce une augmentation de recettes équivalant à plus de 1 million de francs résultant de l'impôt perçu sur les casinos, ce qui est aussi très intéressant.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Pour le compte rendu du Conseil d'Etat sur la Direction de la sécurité et de la justice, j'ai juste une remarque au sujet de la police, «Activités de la Police cantonale» où l'on constate que le montant des amendes d'ordre est passé de 3 237 000 francs à 4 235 000 francs. Donc, les automobilistes ont aussi largement contribué aux bons résultats de cette Direction. Attention aux pédales!

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Avec le recul, je m'autorise à interpeler le nouveau Directeur de la justice et de police, M. Jutzet.

M. le Conseiller d'Etat, vous ne le savez certainement pas, mais j'ai été condamné – personne ne va s'en offusquer ici – à huit jours d'emprisonnement et trois ans de sursis pour m'être opposé à une expulsion de locataires de leur appartement qui étaient en situation financière difficile. J'assume cette condamnation assénée par un petit attorney de district. Cependant, et c'est là la question que je pose, notre justice ne fonctionne-t-elle pas à deux, peut-être trois vitesses, c'est selon? Je m'explique. Comme tout un chacun, j'ai appris que plusieurs dizaines de dossiers en main de la justice n'ont connu aucune suite. Sont-ils aujourd'hui définitivement rayés de toute procédure? Ont-ils rejoint la poubelle pour l'éternité? Etaient-ce, M. le Conseiller d'Etat, des dossiers qui auraient pu porter ombrage? Qu'a-t-on voulu préserver ou protéger en agissant de la sorte? Des décisions de ce genre ne peuvent en tout cas pas améliorer la confiance en une justice qui manie aujourd'hui l'éthique et la transparence d'une bien curieuse manière.

M. le Conseiller d'Etat, vous qui êtes une personnalité politique au parcours déjà prestigieux, alors que vous êtes aux commandes de ce département certes sensible, comment analysez-vous et pouvez-vous administrer cette justice dans ce canton?

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette question étant directement adressée au commissaire du gouvernement, je lui cède donc la parole.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour la question, M. le Député Duc. Je sais

que vous vous battez pour les plus démunis et cela vous honore. Néanmoins, en ce qui concerne votre condamnation, je vous signale qu'il y a la séparation des pouvoirs et que je ne peux pas faire de commentaire. Je ne connais pas le dossier. Et même si je le connaissais, en vertu de cette séparation des pouvoirs, ce n'est pas moi qui pourrais intervenir. Il y a les voies de droit: il y a le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral et il y a même Strasbourg.

Vous prétendez que la justice fonctionne à deux, voire à trois vitesses. Je n'ai pas fait cette expérience. Je travaille maintenant dans cette justice où j'ai commencé comme greffier-stagiaire à Morat, et je la connais bien depuis trente ans. J'ai pu suivre aussi la justice sur le plan fédéral et je peux vous dire que la justice fribourgeoise fonctionne bien. Elle fonctionne bien, elle a fait d'énormes progrès. On a beaucoup de jeunes juges maintenant, qui sont très indépendants. Je ne peux donc que contester votre affirmation.

En ce qui concerne votre troisième question. Je suis d'avis qu'il est vraiment déplorable qu'un ancien président du tribunal d'arrondissement de la Sarine ait quelque part «schubladié» ou laissé quelques dossiers dans les armoires. C'est quelque chose d'inadmissible, inadmissible! Je crois que l'ancien Conseil d'Etat, mais également le Tribunal cantonal, l'ont dit.

Quant à la poursuite de ces cas, s'ils sont prescrits, on ne peut pas réviser ces dossiers. Prescrit, c'est prescrit! Et si c'est une affaire pénale, où la prescription est arrivée, elle joue en faveur des gens accusés; la prescription éteint en quelque sorte le dossier.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2006

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. J'ai juste une remarque à émettre sur le rapport et les comptes de l'ECAB. Il faut savoir qu'en l'année 2006, l'ECAB a connu un taux de sinistralité le plus bas depuis plus de quarante ans. Cela a influencé les comptes de manière très positive. Je vous demande donc d'approuver ces comptes tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments se porte bien et c'est réjouissant. Force est de constater que lorsque la nature et le feu sont cléments, ses comptes se portent mieux. D'ailleurs, il est important que chaque exercice financier soit bénéficiaire afin d'assurer l'alimentation du fonds de réserve nécessaire à garantir un capital assuré qui, chaque année, est en augmentation.

Cependant, le groupe socialiste émet deux remarques. La première concerne les placements financiers dans les fonds de placement. Autant ceux placés dans des